

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2016

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 5 avril 2016

Présents : VIDAL Pierre, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : MAURETTE Sylviane, BELONDRADE Sandrine, BOURGEOIS Bruno

Procurations : BELONDRADE Sandrine a donné pouvoir à CROS Christine
MAURETTE Sylviane a donné pouvoir à REMOLA Christophe

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour :

- achat de barrière de ville
- Transports scolaire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

- Travaux aménagement Mairie
- Aménagement parking pompiers
- Branchement eau potable maison médicale
- Signalétique du patrimoine : présentation du projet – devis
- Avenant de modification de prestations maison médicale
- Travaux gendarmerie
- Achat local CCPLM
- Marché aménagement traversée agglomération Rue Tournefeuille : avenant tranches conditionnelles
- Rue du Calvaire – Route de Gaudies : mission assistance Maîtrise d'œuvre ATD
- Achat abri vélo
- Contrat bail location local Rue des Fonts Jumelles
- Vote de budget assainissement 2016
- Vote surtaxe assainissement 2016
- Vote des subventions aux associations et divers organismes
- Vote du budget principal 2016
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 février 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

1. La rectification du procès-verbal demandée par Régine Rouzes et Pierre Armengaud est soumise au vote du conseil municipal.

Abstension : 0
Contre ; 0
Pour : 14

La modification est acceptée à l'unanimité des membres présents

2. Vote du procès-verbal

Abstension : 0
Contre ; 0
Pour : 14

Le procès verbal est voté à l'unanimité des membres présents.

Travaux aménagement mairie

Monsieur le Maire propose de créer un bureau indépendant destiné à terme à accueillir la permanence du CIAS.

Les travaux consisteront à l'ouverture d'une porte de l'ancien bureau du cadastre vers le couloir, la création d'une cloison.

Il est également prévu de créer une communication entre le secrétariat et le local dans lequel se tenait la permanence de la trésorerie.

Plusieurs devis ont été demandés :

REMOLA Olivier : 4 032,00 € T.T.C.
MARTINEZ Miguel : 3 095,65 € T.T.C.

Vote du Conseil : devis retenu MARTINEZ Miguel

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Aménagement parking pompiers

Compte tenu des économies réalisées sur la construction de la maison médicale par rapport au prévisionnel, Monsieur le Maire propose au conseil d'utiliser ces crédits pour la rénovation des voiries et parking autour du centre de secours.

Une consultation directe a été effectuée dans le cadre de la procédure adaptée :

CAZAL : 62 636,40 € T.T.C.
VALLES : 76 918,80 € T.T.C.
Aude TP : proposition non reçue

Vote du Conseil : entreprise retenue : CAZAL

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Branchement eau potable maison médicale

Monsieur le Maire présente le devis de VEOLIA pour le branchement « eau potable » de la maison médicale

Montant 1 323,30 € H.T. (Forfait)

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Signalétique du patrimoine : présentation du projet - devis

Dans le cadre d'un programme de signalétique touristique piloté par l'office de tourisme intercommunal Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'achat de panneaux.

Une première tranche avait été réalisée sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Piège Lauragais.

Une deuxième tranche est aujourd'hui proposée aux communes de la CCPLM qui n'ont pas participé à la première tranche.

Pour Belpech un projet a été lancé en partenariat avec la Société d'Histoire de Belpech et du Garnagues pour la réalisation de 15 panneaux numérotés formant une visite « guidée » de Belpech

Le montant de cette opération s'élève à : 7 112,40 € T.T.C.

Une subvention de la communauté de communes est octroyée pour un montant de 2 000 € (soit 30 % du montant du projet plafonné à 2000 €)

Estelle Vilespy présente les projets de panneaux non finalisés.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Avenant de modification de prestations maison médicale (sans incidences financières)

Lot n° 2 : Charpente – Couverture – Zinguerie

Estelle Vilespy présente les prestations prévues au CCTP :

- Fourniture et pose de chéneau en acier galvanisé, posé sur maçonnerie, de développement approprié, compris fond de chéneau, trop plein, toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement des travaux. Pente conforme au DTU.

Estelle Vilespy présente les travaux réalisés par l'entreprise titulaire du lot n° 2 :

- Remplacé par des chéneaux en zinc 0.8 (facilité d'adaptation, suppression de raccord pouvant engendrer des fuites et garantie d'une meilleure durabilité dans le temps), réalisation sur mesure sur platelage bois.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Lot n° 4 : Plâtrerie – Isolation

Cloisons de distribution 72 mm :

Estelle Vilespy présente les prestations prévues au CCTP :

- Ossature métallique constituée de ails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10°, de 48 mm de largeur ;
- Les montants seront simples, implantés à 0,40m d'entraxe ;
- Laine de roche de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants ;
- Parement constitué d'une plaque de plaque de 13 mm d'épaisseur sur chaque face.

Estelle Vilespy présente les travaux réalisés par l'entreprise titulaire du lot n° 4 :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10°, de 48 mm de largeur ;
- Les montants seront simples, implantés à 0,60 m d'entraxe ;
- Laine de roche de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants ;
- Parement constitué d'une plaque de plaque de 13 mm d'épaisseur sur chaque face

Cloisons de distribution 98 mm :

Estelle Vilespy présente les prestations prévues au CCTP :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10°, de 48 mm de largeur ;
- Les montants seront simples, implantés à 0,40 m d'entraxe ;
- Laine de roche de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants ;
- Parement constitué de deux plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face.

Estelle Vilespy présente les travaux réalisés par l'entreprise titulaire du lot n° 4 :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10°, de 62 mm de largeur ;
- Les montants seront simples, implantés à 0,90 m d'entraxe ;
- Parement constitué d'une plaque de BA 18 sur chaque face

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Travaux gendarmerie

Alarme incendie :

La mairie est propriétaire des locaux de la gendarmerie de Belpech.

Afin d'assurer la sécurité des personnes en cas d'incendie, il est préconisé d'y installer un système d'alarme sonore et visuelle adapté à la catégorie de l'établissement, soit dans ce cas de type « 4 ».

Un devis a été demandé à Sébastien LAURENT qui après étude auprès de son fournisseur, nous a établi un devis d'un montant de 2 097,26 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver ce devis.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Remplacement des appareils de chauffage :

Le système de chauffage des logements de la gendarmerie est électrique. Monsieur le Maire propose de remplacer les radiateurs : peu performants et gros consommateurs d'énergie.

Il y a en tout 6 logements (2 T 5 et 4 T 4)

Des devis ont été demandés à M. LAURENT Sébastien et la Société MAG CONCEPT :

LAURENT Sébastien :

T 5 : 2 406,94 € T.T.C.
T 4 : 2 392,42 € T.T.C.

Société MAG CONCEPT :

T 5 : 1 904,15 € T.T.C.
T 4 : 1 892,57 € T.T.C.

Pour optimiser les délais de réalisation des travaux et compte tenu du faible écart de prix, Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux pour l'ensemble des appartements et les confier aux deux entrepreneurs à savoir 1 T5 et 2 T4 chacun.

Soit un coût total de : 12 881,07 € T.T.C.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Achat local antenne CCPLM

La communauté de communes a fait part de sa volonté de cession du local dont elle est propriétaire rue Saint Jean, les frais de fonctionnement étant trop importants compte tenu de l'usage qui en est fait aujourd'hui.

Pour cela le service des domaines a été consulté. Après négociation, le prix de 75 000 € a été validé par ce service.

Monsieur le maire propose d'acquérir ce local dans le but de réaliser une réserve foncière proche de la maison médicale.

Vote du Conseil :

Abstention : 1 (Pierre Armengaud)
Contre : 0
Pour : 13

Marché aménagement traversée agglomération Rue Tournefeuille : avenant tranches conditionnelles

Monsieur le Maire expose au Conseil que par souci d'économie la réfection des trottoirs rue de la Tour n'avait pas été prévue. Il s'est avéré au fur et à mesure de l'avancée des travaux que ces trottoirs sont particulièrement vétustes et qu'il est impératif de les refaire. Il faut également reprendre les bouches à clé.

L'entreprise Cazal propose un avenant de 14 668 € H.T. (17 601,60 € T.T.C.), soit 5,44 % du marché initial.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Rue du Calvaire – Route de Gaudies : Mission assistance Maîtrise d'œuvre ATD

Afin d'engager l'étude et les demandes de subventions, Monsieur le Maire propose de signer une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale.

Montant de la mission 2 304,00 € T.T.C.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Achat abri vélo

Pour répondre à la demande des parents d'élèves et de l'équipe enseignante, Monsieur le Maire propose d'installer un abri (identique à l'abri bus) dans la cour de l'école, à côté du portail d'entrée.

Cela permettrait aux enseignants et aux enfants d'être à l'abri lors de l'attente au portail en cas de pluie en plus d'abriter les vélos.

Le prix de cet abri est de 3 935 € H.T.

Vote du Conseil :

Abstention : 2 (Régine Rouzes et Pierre Armengaud)
Contre : 0
Pour : 12

Achat barrières de ville

Afin de sécuriser l'entrée de la boulangerie Cornée et le tabac presse, Frédéric Fontes propose l'achat de barrières de ville à placer le long des trottoirs devant chaque commerce jusqu'au passage piétons de l'Avenue du Pont de l'Hers :

Prix des barrières : 98 € H.T. Environ 27 barrières Soit 2 646 € H.T.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Contrat bail location local Rue des Fonts Jumelles

Monsieur le Maire propose de louer le local des anciens ateliers municipaux à M. CONDOURET Yves afin qu'il puisse développer son activité de réparation motoculture – matériel de jardin à compter du 1^{er} avril 2016 pour un montant de 60 €.

Considérant que M. CONDOURET a effectué certains travaux d'aménagement (mise aux normes électrique) Monsieur le Maire propose de ne demander le paiement du loyer à M. CONDOURET qu'à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Vote du budget assainissement 2016

Monsieur le Maire présente le budget assainissement :

Exploitation dépenses :

011 charges à caractère général	162 314,85 €
042 opération d'ordre de transfert entre section (amortissement immobilisations)	
30 513,88 €	
65 autres charges de gestion courante	
2 500,00 €	
66 charges financières	6
890,00 €	
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total dépenses	203 218,73 €

Exploitation recettes :

002 résultat d'exploitation	169 964,98 €
042 opération d'ordre de transfert entre section	
13 253,75 €	
70 vente de produits (surtaxe assainissement)	
20 000,00 €	
Total recettes	203 218,73 €

Investissements dépenses :

Divers assainissements	60 615,10 €
Capital des emprunts	12 548,12 €
Amortissement sub. en capital	13 253,75 €
Transfert de droit à déduction TVA	12 000,00 €
Total des dépenses (restes à réaliser et nouveaux crédits)	98 416,97 €
Récupération TVA	12 000,00 €
Transfert de droit à déduction TVA	12 000,00 €
Amortissement immobilisations	30 513,88 €
Résultat 2015	43 903,09 €
Total des recettes (restes à réaliser et nouveaux crédits)	98 416,97 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 14

Vote surtaxe assainissement 2016

L'équilibre du budget d'assainissement n'apportant pas de remarque particulière, Monsieur le Maire propose de maintenir la surtaxe à 0,65 € le m3.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 14

Vote des subventions aux associations

OPERATION FACADES

nature	bénéficiaire	engagé 2016
	Cornée	4 000.00 €
	Anric	2 100.00 €
	subv à répartir	5 000.00 €
TOTAL		11 100.00 €

SUBVENTIONS DIVERSES

nature	bénéficiaire	proposé 2016
Subvention voyage latinistes	Collège Mazères (10 enfants)	250.00 €
Subvention de Fonctionnement	Groupement Développement Agricole	100.00 €
subvention de fonctionnement	Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs	80.00 €
Subvention de Fonctionnement	Prévention Routière	150.00 €
subvention de fonctionnement	Chambre des métiers de l'Aude	150.00 €
subvention de fonctionnement	Centre anti Cancéreux	80.00 €
subvention de fonctionnement	Association Forestière de l'Aude	25.00 €
TOTAL		835.00 €

nature	bénéficiaire	proposé 2016
subvention pour achat matériel suivant convention	Maison de Retraite - Résidence du Garnaguès	20 000.00 €
TOTAL		20 000.00 €

Subventions aux associations

Bénéficiaires	Nature	2016
Union Sportive Bellopodienne	Subvention de fonctionnement	5 100.00 €
	Subvention pour école de foot	
	Organisation de la nuit des trophées	
BALE (10 enfants x 100 €)	Subvention de fonctionnement	1 000.00 €
Tennis Club Bellopodien	Subvention de fonctionnement (tournoi)	1 300.00 €
	Subvention pour école de tennis	2 000.00 €
	complément	
Maison des Jeunes et de la Culture	Subvention de fonctionnement	1 200.00 €
F A S C	Subvention de fonctionnement (2300 € MJC+ 2300 € tennis)	4 600.00 €
Club de Pétanque Bellopodien	Subvention de fonctionnement	520.00 €
	Subvention exceptionnelle	
Société de Chasse	Subvention de fonctionnement	820.00 €
ADIAPIC	Subvention de fonctionnement	200.00 €
Les Amis de Tresmezes	Subvention de Fonctionnement fête du Hameau	
Comité des Fêtes de Labastide Couloumat	Subvention de fonctionnement fête	1 200.00 €
Comité des Fêtes de Belpech	Subvention de fonctionnement fête locale	5 000.00 €
	Subvention organisation fête de quartier	520.00 €
	Subvention pour foire au gras (droits de place- repas)	1 000.00 €
Comité des Foires de Belpech	Subvention pour foire au gras	1 525.00 €
	Subvention pour foire de printemps	520.00 €
	Sub. Excep. pour foire printemps (droits de place)	500.00 €
	Subvention pour publicité foire	4 500.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	Subvention fonctionnement	1 720.00 €
Club du 3ème Age	Subvention de fonctionnement	520.00 €
Anciens Combattants	Subvention de fonctionnement	1 200.00 €
Sté d'Histoire	Subvention de fonctionnement	300.00 €
	Subvention pour carnets de garnac	180.00 €
	subvention exceptionnelle centenaire 1ère guerre	0.00 €
Société de Pêche et Pisciculture	Subvention de Fonctionnement	520.00 €
Tapedur	Subvention de fonctionnement	520.00 €
	subvention exceptionnelle Fête quartier	
Les Pistons Cathares	Subvention de fonctionnement	520.00 €
Les Fins Gourmets Bellopodiens	Subvention de fonctionnement	200.00 €
	Subvention si organisation manifestation sur la commune	520.00 €
Coopérative Scolaire	Subvention de Fonctionnement	2 000.00 €
	Subvention pour goûter de Noël (2€/ enfant)	250.00 €
	participation transport visite collège Mazerès	200.00 €
	Projet école	
A P D M R	Subvention de fonctionnement	150.00 €
Belpech Forme et sport	Subvention de fonctionnement	400.00 €
Amicale donneurs de sang	Subvention de fonctionnement	300.00 €
APEEB	Subvention fonctionnement	300.00 €
Association sauvegarde du site du Castelas		2 000.00 €
	TOTAL	43 305.00 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux présidents d'associations de quitter la salle pour le vote de l'association qu'ils représentent.

L'ensemble des subventions sont votées à l'unanimité des membres présents sauf pour l'association sauvegarde du site du Castelas : 1 abstention Pierre Armengaud

Vote du budget principal 2016

Monsieur le Maire présente ensuite le budget principal de la commune.

Globalement la section d'investissement fait apparaître un total de :

✚ Dépenses :

Total restes à réaliser :	740 608,41 €
Total nouveaux crédits :	1 182 777,46 €
Résultat reporté 2015	279 492,50 €
Total :	2 202 878,37 €

Dont : Participation charges d'emprunt SYADEN : 2 680,38 €

Capital des emprunts : 74 125,08 €

Dépenses imprévues : 79 600,00 €

✚ Recettes :

Total restes à réaliser :	706 100,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	314 000,91 €
Total nouvelles recettes :	210 623,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	972 154,46 €
Total :	2 202 878,37 €

Section de fonctionnement dépenses :

011 charges à caractère général :	586 540,00 €
012 charges de personnel et frais assimilés	451 900,00 €
014 atténuation de produits	31 462,00 €
022 dépenses imprévues	76 439,33 €
023 virement à la section d'investissement	972 154,46 €
042 opération d'ordre de transfert entre sections	1 734,00 €
65 autres charges de gestion courante	179 135,00 €
66 charges financières	39 979,67 €
67 charges exceptionnelles	5 000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 2 344 344,46 €

Section de fonctionnement recettes :

002 résultat de fonctionnement reporté	1 315 871,46 €
013 atténuation de charges	15 000,00 €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	23 750,00 €
73 impôts et taxes	520 101,00 €
74 dotations subventions et participations	379 622,00 €
75 autres produits de gestion courante	90 000,00 €

Total recettes de fonctionnement 2 344 344,46 €

Vote du Conseil :

Abstention : 1 sur l'ensemble du Budget (Pierre Armengaud)
1 sur certains points (RéGINE Rouzes s'abstient sur : la maison médicale
le city stade
l'abri bus)

Contre : 0
Pour : 12

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Compte tenu des chiffres inscrits au budget et des besoins de la commune, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2016 les taux d'impositions des taxes directes locales à :

Taxe d'habitation	18,99 %
Taxe foncière bâti	15,25 %
Taxe foncière non bâti	67,10 %

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Transport scolaire

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du Conseil départemental concernant la desserte en transport scolaire des écarts de la commune et notamment le Hameau de Labastide Couloumat :

A compter de la rentrée de septembre 2016, le marché du circuit Molandier – écarts de Belpech, exploité par Mme COLL, ne sera pas reconduit, dans la mesure où il n'y a plus d'élèves à transporter au départ de Molandier.

Par conséquent, pour la prochaine rentrée de septembre 2016, il nous appartient de nous prononcer sur les options suivantes :

Option 1 : La commune choisit de déléguer la compétence transport au Département. Il conviendra alors de prendre une délibération du Conseil Municipal. Une convention de délégation devra intervenir entre les deux collectivités. Le Département continuera à organiser et à assurer la charge financière directe de ce service, et le coût correspondant fera l'objet d'un financement intégral par la commune.

Option 2 : la commune choisit d'arrêter ce transport et devra en informer le Département.

Option 3 : la commune décide de maintenir ce transport en l'organisant directement par ses propres moyens (exploitation en régie ou après consultation transports)

Le choix de la commune devra être notifié au Département avant le 30 avril 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal après en avoir débattu de retenir l'option n° 1.

Vote du Conseil :

Option 1

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Option 2 (non retenue)

Abstention :
Contre :
Pour :

Option 3 (non retenue)

Abstention :
Contre :
Pour :

Le Maire :



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELPECH' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the number '71420' at the bottom flanked by two stars.